

NOTE D'INFORMATION

FCP CAPITAL TAALIM

Nature juridique
FCP

Société de gestion
BMCE CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX


Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25033 en date du 04/03/2025.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **BMCE CAPITAL GESTION**, sise à **63, Bd Moulay Youssef, Casablanca**, représentée par **Madame Myriem BOUAZZAOUI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

BMCE CAPITAL GESTION
63, Bd. Moulay Youssef - Casablanca
Tél.: +212 5 20 36 43 00
Fax : 05 22 47 06 86

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : FCP CAPITAL TAALIM
- Nature juridique : FCP
- Code Maroclear : MA0000036394
- Date et référence de l'agrément : 04/12/2024, GP24163
- Date de création : 20/09/2006
- Siège social : 63, Bd Moulay Youssef, Casablanca
- Durée de vie : 99 ans
- Exercice social : 1^{er} janvier au 31 décembre
- Apport initial : 1.000.000,00 de dirhams
- Valeur liquidative d'origine : 1.000,00 dirhams
- Etablissement de gestion : BMCE CAPITAL GESTION
- Etablissement dépositaire : BANK OF AFRICA sis à 140, Avenue Hassan II – Tour BMCE 4^{ème} étage, Casablanca, représenté par Madame Badia BELALIA et Monsieur Ali FASSI FIHRI
- Commercialisateurs :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
BMCE Capital Gestion	Madame Myriem BOUAZZAOUI	05 20 36 43 00

- Commissaire aux comptes : SAAIDI & Associes représenté par Mme Bahaa SAAIDI



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations « OMLT ».**
- Sensibilité min : **4**
- Sensibilité max : **8**
- Indice de référence : **95% MBI MLT + 5% MASI.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP est d'offrir au promoteur un placement valorisant son patrimoine à moyen et long terme en adoptant une gestion active de titres de créances et d'actions. Le fonds vise, à moyen et long terme, un rendement supérieur à celui de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

Dans cette optique, le FCP Capital Taalim sera investi en permanence à hauteur de 90 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le FCP pourra également investir en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public, titres d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC), et titres de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT), tout en respectant la réglementation en vigueur.

Enfin, le FCP pourra placer au maximum 10% de son actif net en « Autres valeurs », et ce dans le respect des conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP « Capital Taalim » est constitué des :

- Actions, droits d'attribution ou de souscription et certificats d'investissement cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;
- Titres de créances négociables ;
- Obligations et autres titres de dette émise ou garantie par l'Etat marocain ;
- Obligations privées ;
- Titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) ;
- Titres d'organismes de placement collectif en capital (OPCC) ;
- Titres de fonds de placement collectif en titrisation (FPCT) ;
- Dépôts à terme.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.

- Durée de placement recommandée : **4 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education - Formation.**



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **09/01/2007.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée chaque vendredi, ou si celui-ci est férié, le jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée dans les locaux de la société de gestion le premier jour ouvré qui suit sa détermination et publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités précisées ci-dessous :**
 - **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de la société de gestion au plus tard à 11 h 30min le jour de calcul de la valeur liquidative ;**
 - **Passé ce délai, les demandes de souscription et de rachat seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**

Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.

- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées selon la décision annuelle du promoteur du fonds « Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education – Formation ». La décision d'affectation du résultat est actée lors du conseil d'administration de la société de gestion et matérialisée par un PV.**

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice du FCP.

Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.

L'entité en charge de la distribution des résultats est BMCE Capital Solutions, chargée de gérer la conservation des titres ainsi que les activités middle et back office pour le compte de Bank of Africa (établissement dépositaire du fonds) ;

- **Adresse : Casa Business Towers, Avenue Main Street Casa Anfa Casablanca ;**
- **Tel : 05 20 47 63 30.**

L'entité en charge de l'information et du suivi de la distribution aux souscripteurs est BMCE Capital Gestion (établissement de gestion du fonds) ;

- **Adresse : 63, Bd Moulay Youssef, Casablanca ;**
- **Tel : 05 20 36 43 00.**

- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale : **Les commissions de souscription sont de 3% HT maximum de la valeur liquidative.**
 - Commission de rachat maximale : **Les commissions de rachat sont de 1,50% HT maximum de la valeur liquidative.**
- Frais de gestion : **Le taux des frais de gestion maximum est de 2% HT l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par BMCE Capital Gestion. Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre. Ces frais couvrent les charges suivantes :**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Prestations de la société de gestion	Les frais de gestion fixes et les frais de gestion variables basés sur la surperformance sont calculés conformément au taux convenu dans le mandat de gestion.
(6) Frais de publication	Selon les tarifs de publications.
(5) Maroclear (Droit d'admission) - trimestriel	Selon les dispositions de la grille tarifaire en vigueur.
(4) Maroclear (commission de gestion du compte émission) - annuel	3600 DH HT
(3) Honoraires du Commissaire aux comptes	18.000 DH HT
(2) Commission dépositaire	0,009 % HT
(1) Commission AMMC	0,025 % HT